

Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 MARS 2023

Siège : AIGUILLON

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de réunion 17 avenue du 11 novembre 47190 Aiguillon sous la présidence de Mr Alain LAFON Président.

Etaient présents :

Alain LAFON (Aiguillon), Corinne ELLAM (Ambrus), Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Mireille ROSSI (Bruch), Christophe DOMANGE (Clairac), Philippe MAZERES (Clairac), Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Stéphanie BORTOLANZA (Fréгимont), Aurélien FROMENTE (Galapian), Sylvie SORESSI (Lacépède), Ghislaine GOUALC'H (Lafitte sur Lot), André MESSINES (Monheurt), Patrick FERRI (Montesquieu), Céline MOLINIE (Puch d'Agenais), Yannick MAISONNEUVE (Puch d'Agenais), Christelle PELLEGRIN (Razimet), Stéphanie DELOGE - GIRAUDEAU (Saint-Laurent), Fernando DA CUNHA MARQUES (Saint-Léger), Mauricette GERON (Saint-Léon), Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet), Colette VISINTIN (Saint-Salvy), Romain MASSIN (Saint-Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos).

Pouvoirs de vote :

Philippe LAGARDE (Lusignan-Petit) à Alain LAFON (Aiguillon),
Jean-Claude LAURENT (Lagarrigue) à Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran),
Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie) à Stéphanie DELOGE - GIRAUDEAU (Saint-Laurent),
Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne) à Mireille ROSSI (Bruch),
Chantal BORDERIE (Feugarolles) à Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos).

Etaient absents : Michèle BEUTON (Aiguillon), Jean-Pierre MARTIN (Ambrus), Morgane TESTA (Bazens), Annie THOREL (Bazens), Isabelle BISETTO (Bruch), Cédric LEROY (Caubeyres), Marie Françoise CARLES (Caubeyres), Chantal GAREZ (Buzet sur Baise), Pascal SANCHEZ (Buzet sur Baise), Nathalie BACARISSE (Damazan), Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Martine RIEUCROS (Lacépède), Marion PUYSEVERT (Lagarrigue), Hélène TONON - MARTINAUD (Lusignan-Petit), Damien POITE (Nicole), Cécile GOMES DE ALMEIDA (Nicole), Aurélien DELIAS (Montesquieu), Pascale LIENARD (Port-Sainte-Marie), Alexandre JEAN (Prayssas), Sonia BENASSY (Prayssas), Patricia CUEVAS (Saint-Laurent), Karine FARINA (Saint-Léger), Joelle CONSTANTIN (Thouars sur Garonne),

Etaient excusés : Sylvie BISETTO (Clermont-Dessous), Myriam MARMIE (Fréгимont), Fabrice PRINCIC (Bourran), Patricia GONOD (Galapian), Stéphane MARTINEZ (Lafitte sur Lot), Carminda MONTEIRO RODRIGUES (Monheurt), Carène PORTETS (Razimet), Alain BALDET (Saint-Léon), Annaick RENAUDIN (Saint-Pierre de Buzet), Eric DEMARIA (Saint-Sardos),

N'étaient pas représentées les communes de : Buzet sur Baise, Caubeyres, Feugarolles, Lagarrigue, Nicole, Port Sainte Marie, Lusignan-Petit, Prayssas, Thouars sur Garonne.

- **LECTURE des pouvoirs de vote**
- **DESIGNATION du secrétaire de séance**
- **Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.**
- **APPROBATION du procès - verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2023 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.

FINANCES-COMPTABILITES

1 / Approbation du Compte Administratif 2022 (annexe)

Monsieur le Président indique que l'exercice 2022 présente :

| | Rappel 2021 | 2022 | |
|---|---------------------|---------------------|-----------------|
| Total des dépenses de fonctionnement | 79 090.32 € | 84 305.62 € | |
| Total des recettes de fonctionnement : | 141 415.55 € | 171 461.84 € | |
| Excédent de fonctionnement : | 19 390.74 € | 24 830.99 € | |
| Excédent de fonctionnement reporté : | 42 934.49 € | 62 325.23 € | |
| Excédent de fonctionnement cumulé : | 62 325.23 € | 87 156.22 € | reporté en 2023 |
| Excédent d'investissement : | 1 721.64 € | 2 178.60 € | reporté en 2023 |
| Déficit de reste à réaliser : | 0.00 € | 0.00 € | |
| | | | |
| Dépenses d'investissement : | 1 750.91 € | 0.00 € | |
| Recettes d'investissement | 3 472.55 € | 2 178.60 € | |

A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte administratif 2022.

2 / Approbation du Compte de Gestion du Receveur Syndical

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte de gestion 2022 dressé par le Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Compte de gestion 2022 du Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

3 / Affectation des résultats

Après l'approbation des Comptes administratifs 2022, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Le Comité Syndical est appelé à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

| | Rappel 2022 | 2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| Résultat reporté en fonctionnement | 62 325.23 € | 87 156.22 € |
| Résultat reporté d'investissement | 1 721.64 € | 2 178.60 € |

Le Comité Syndical, à l'unanimité à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 pour le budget du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

4 / Vote du Budget Primitif 2023

Le budget primitif 2023 sera présenté en équilibre

| | Rappel 2022 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Dépenses - section de fonctionnement : | 158 486.00 € | 183 107.00 € |
| Recettes - section fonctionnement : | 158 486.00 € | 183 107.00 € |
| Recettes - section d'investissement : | 2 179.00 € | 2 923.00 € |
| Dépenses - section d'investissement : | 2 179.00 € | 2 923.00 € |

Le Comité syndical après en avoir délibéré

24 Pour

1 Contre (Mme Mireille ROSSI commune de Bruch)

1 Abstention (Mr Christophe BESSIERES commune de Thouars sur Garonne)

- **Approuve le Budget Primitif 2023.**

Mme Rossi indique qu'elle a voté contre à la demande du conseil municipal de Bruch.

5 / Aide au financement des abris bus

Modification de la délibération en date du 17 mars 2022 ayant pour objet le versement UNIQUE d'une aide financière fixe aux communes adhérentes qui projettent la construction d'un abri de bus sur un point de ramassage conventionné, sur un des circuits géré par le syndicat en tant qu'organisateur secondaire de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le Comité syndical doit définir l'aide au financement pour l'acquisition des abris de bus aux communes adhérentes :

- Acquisition et rénovation d'un abri de bus pour toutes les communes adhérentes au syndicat sur un point de ramassage conventionné par la Région, situé sur un des circuits gérés par le syndicat
- La commune adhérente doit formuler une demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Aiguillon - Port-Ste-Marie
- Les communes adhérentes auront la possibilité de présenter une seule demande annuelle d'aide pour le financement d'un abri de bus.
- Un montant fixe sera versé correspondant à la somme de 500 euros par abri.
- Versement de l'aide financière dès que la collectivité aura transmis le certificat de paiement de l'équipement au syndicat
- Inscription sur le budget primitif 2023 à l'art 657 subventions allouées aux collectivités d'une somme de 3000.00 € (trois mille euros) pour le financement.

AFFAIRES DIVERSES

Mr le Président indique au comité syndical que dans le cadre du partenariat qui vous lie à la Région Nouvelle Aquitaine, un courrier de la Région Nouvelle Aquitaine nous informe de la hausse de la participation familiale étalée sur les 3 prochaines années scolaires ainsi que la possibilité pour le syndicat de prendre en

charge une partie de la participation des familles. Les éléments doivent être transmis à la Région **avant le 15 avril 2023 dernier délai**. En effet, outre le paramétrage informatique, ce travail est un préalable à l'élaboration d'un avenant à la convention intégrant la hausse tarifaire pour les 3 années à venir et la participation du syndicat si elle est mise en place.

La Région fixe et détermine les participations familiales applicables selon les dispositions du Règlement Régional de Transports Scolaires. L'Autorité Organisatrice de Second Rang peut moduler à la baisse la participation familiale et prendre une partie à charge.

Après concertation, le comité syndical décide de ne pas prendre en charge une partie de la participation des familles pour les trois années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,
Mme Isabelle DE LONGHI



Le Président,
Mr Alain LAFON

